

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE
CQP PHYTOTHERAPIE AROMATHÉRAPIE HERBORISTERIE A L'OFFICINE

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Maîtriser les compétences et les connaissances nécessaires aux conseils et aux ventes de produits de santé à base de plantes (phytothérapie, aromathérapie et herboristerie) en pharmacie d'officine afin de contribuer au maintien et à l'amélioration de sa santé et de sécuriser leur utilisation. ❖ Référencer les produits de santé à base de plantes (phytothérapie, aromathérapie et herboristerie) permettant de maîtriser la qualité, l'efficacité et la sécurité de l'offre de produits proposés au sein de l'officine. ❖ Organiser l'espace de vente dédié aux produits en phytothérapie, aromathérapie et herboristerie, afin de mettre en avant les produits et en faciliter le conseil ❖ Animer l'espace de vente pour favoriser son attractivité et sa compréhension par les patients. ❖ Réaliser des préparations officinales et magistrales en phytothérapie, aromathérapie et herboristerie pour répondre aux prescriptions médicales, conseils pharmaceutiques et demandes des patients dans le respect du Code de la santé publique.
------------------	--

PUBLICS VISES	Salarié en activité à l'officine habilité à la délivrance du médicament au public.
PREREQUIS	Titulaire du BP préparateur en pharmacie, du DEUST préparateur technicien en pharmacie ou du diplôme de pharmacien.
DUREE	305.5 h de formation tous les vendredi (7h) sur 11 mois de septembre à juillet
MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT	<p>Afin de garantir un bon déroulement de la formation du point de vue pédagogique et technique, l'action de formation se déroulera avec les équipements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle de cours spécifique équipée d'un ordinateur portable relié à un vidéoprojecteur pour la diffusion de diaporama et de film, d'un tableau blanc rectangulaire mural. - Une salle espace de vente attenante à la salle de cours comprenant le matériel nécessaire à la formation avec comptoir pour les mises en situation. - Une salle Travaux pratique comprenant le matériel nécessaire à la formation pour la réalisation des préparations. <p>Formation présentielle : alternance de méthodes pédagogiques classiques et actives (étude de cas, jeu de rôle, mise en situation)</p> <p>Les formateurs remettront un support pédagogique qui permettra à chaque stagiaire de suivre le déroulement de l'action de formation et ainsi d'accéder à la maîtrise des compétences constituant les objectifs inhérents à ladite action de formation.</p> <p>Une mise à disposition d'ordinateurs portables sur site pour les stagiaires afin de réaliser le dossier professionnel et la fiche de synthèse.</p> <p>Intervenants : professionnels de santé (pharmacien et préparateur ayant une spécialisation en lien avec le CQP)</p>

CONTENU	Unité de compétence	Modules	Durée
	Conseil et vente sécurisés de produits de santé à base de plantes (phytothérapie, aromathérapie et herboristerie)	Conseils aux patients	104h00
		Ventes	44h00
	Approvisionnement des produits de phytothérapie, aromathérapie et herboristerie et gestion du stock	Référencement	18h00
		Approvisionnement	35h00
		Gestion stock et réassort	13h00
	Organisation du rayon dédié et animation du point de vente des produits de phytothérapie, aromathérapie et herboristerie	Organisation de l'espace	24h00
		Animation	10h00
	Réalisation de préparations en phytothérapie, aromathérapie et herboristerie	Techniques générales et réglementaires	13h00
		Préparation magistrale	25h00
		Préparation officinale	17h
		Commission d'évaluation	3h30
		TOTAL	305h30

SUIVI ET EVALUATION

Le stagiaire bénéficie d'un suivi personnalisé :

- 1h de visite en entreprise

Évaluation en centre de formation : préparation à l'étude de cas
Contrôle au cours de la formation : acquisition des compétences

Évaluation finale : commission jury d'évaluation

Le jury de certification est composé de trois membres :

- Deux membres de la CPNEFP, professionnels en exercice de la pharmacie d'officine, ou retraités depuis moins de deux ans,
- Un formateur d'un organisme de formation agréé intervenant dans le CQP.

L'accès au CQP comporte les étapes d'une formation modulaire, une évaluation périodique en centre de formation et d'un entretien avec une commission professionnelle d'évaluation.

A partir d'une mise en situation professionnelle, d'étude de cas, de jeu de rôle et de cas pratique, le candidat explicite sa pratique aux membres de la Commission professionnelle d'évaluation.

Unité de compétence	Modules	Evaluation orale	Notation
C3/C4/C5	Dossier professionnel	Présentation à l'oral	29 points
C1/C2	Mise en situation professionnelle	Oral	32 points
C6	Formalisation de 2 fiches de préparation, l'une magistrale, l'autre officinale	Oral	18 points
Appréciation de la commission professionnelle (attitude, élocution...)			4 points
		TOTAL	83 points

CERTIFICATION	<p>Le JURY, constitué par les membres de la CPNEFP Pharmacie d'officine, est la seule habilité à valider l'obtention du CQP Phytothérapie, aromathérapie et herboristerie à l'officine.</p> <p>Pour obtenir le CQP PAH, il faut obtenir 54 pts sur 83, soit 13/20</p> <p>Le candidat ayant validé partiellement le CQP doit représenter l'intégralité de l'évaluation. Pas de validation partielle.</p>
MOYEN D'ENCADREMENT	<p>L'encadrement des stagiaires sera assuré par la direction de IFMP et/ou le formateur. Le stagiaire pourra de 8h à 16h du lundi au vendredi (hors mercredi), contacter le centre de formation et plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La responsable administrative, Stéphanie COMBE pour toute question d'assistance ou d'accompagnement organisationnel : 04 91 84 00 02 combe@ifmpharmacie.fr - Le responsable pédagogique Delphine PARENT pour toute question d'assistance ou d'accompagnement pédagogique : 04 91 84 00 08 parent@ifmpharmacie.fr
MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION	<p>L'action de formation débutera par une présentation des formateurs et de chacun des stagiaires afin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique prévu par les formateurs au public présent. Elle se déroulera dans le respect du programme de formation qui aura été remis aux stagiaires et ce, suivant une alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques.</p> <p>Un calendrier planning des interventions des formateurs sera remis en début de formation</p>
MODALITÉS DE L'ACTION DE SUIVIE	<p>Un émargement est réalisé par QR code par chaque stagiaire, à l'issue de chaque demi-journée de formation, permettant d'attester de l'exécution de l'action de formation</p>
SESSION TARIF	<p>L'action de formation se déroulera au 38 rue Bénédit 13004 Marseille du mois de septembre au mois de juin de l'année suivante.</p> <p>12 participants par classe</p> <p>Montant du coût de formation annuel pris en charge par l'OPCO : 6100 €</p> <p>Horaire de formation (7 heures) : 8h 11h30 – 12h00 15h30</p> <p>2 pauses de ¼ heure de 10 h à 10h15 et de 14h30 à 14h45</p>
ACCESIBILITE PERSONNES HANDICAPEES	CF site internet